



*Concertation régionale intégrée
en développement social
et réussite éducative
-Concertation Horizon-*

Présentée à la Fondation Lucie et André Chagnon

Novembre 2016

SOMMAIRE

Mise en contexte	2
mot du président	3
gouvernance	4
mission et objectifs	5
fonctionnement et composition	7
Synthèse des actions menées	9
concertation Horizon en 2016 c'est...	9
Les ressources de concertation Horizon	12
ressources financières	12
ressources humaines	12
ressources matérielles	12
Constats	13
Perspectives pour 2017-2019	15
perspectives pour 2017-2019	15
annexes	16

MISE EN CONTEXTE

Avec les turbulences et la transition amorcée en 2015, la Montérégie et plus précisément la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent n'a pas été en reste au chapitre des changements profonds. En effet, plusieurs mutations à la fois politiques et administratives se sont opérées sur notre territoire et dans la même foulée ont placé le développement social au cœur des enjeux importants. Grâce au soutien de la Fondation Lucie et André Chagnon ainsi que de la contribution de 4 MRC engagées, à savoir la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Saint-Laurent et la MRC de Roussillon, la concertation régionale intégrée en développement social et réussite éducative – Concertation Horizon a pu voir le jour et démarrer ses activités.

Nous avons généré des actions en lien avec la communication, l'opérationnalisation des objectifs, le positionnement régional de notre concertation, la création d'un espace commun de travail multisectoriel et la mise en place d'actions régionales concertées. Les activités qui ont débuté officiellement en janvier 2016 ont favorisé des échanges entre les MRC, le secteur de l'éducation, le milieu de la santé, le secteur communautaire et les partenaires locaux comme jamais auparavant. De la mise en place de l'instance de façon ouverte et démocratique en mettant en lumière le pouvoir et les nouvelles responsabilités des MRC, à la prise de conscience des enjeux communs à tous les secteurs exerçant leurs prérogatives sur le territoire, Concertation Horizon a été au cœur de ce changement.

Comme vous serez à même de le constater en parcourant ce document, nous avons généré une foule de processus novateurs, des manières de faire porteuses de changement de pratique et surtout une mobilisation régionale autour du développement des communautés et des collectivités via le développement social et la réussite éducative.

C'est donc fort de son parcours que Concertation Horizon vous dépose aujourd'hui son bilan suite à cette première année.

MOT DU PRÉSIDENT

En ma qualité de Maire de la municipalité du canton de Hemmingford, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville, président de la Table des préfets de la Montérégie et président de la Table de concertation régionale intégrée en développement social et réussite éducative-



Concertation Horizon, je reconnais et plus que jamais l'importance du « Agir ensemble » pour améliorer les conditions de vie et la qualité de vie des gens qui constitue nos territoires.

Concertation Horizon a été mise en place spécifiquement pour répondre à ce mandat. Elle a été mise en place pour créer un espace afin de soutenir des initiatives régionales et se doter d'un organe privilégié pour que les acteurs des différents secteurs concernés par le développement social puissent communiquer et travailler entre eux.

La mobilisation régionale des acteurs intersectoriels permet indéniablement une force de frappe puisque les interventions régionales apportent des réponses à des enjeux complexes, plus larges et transversaux aux MRC.

Fière de l'implication indéfectible des Préfets, élus (es), directeurs généraux de MRC et de l'ensemble des directeurs et intervenants des différentes organisations impliquées dans Concertation Horizon, je souhaite à cette concertation régionale longue vie pour l'atteinte d'une région toujours en meilleure santé socialement !

Paul Viau

GOUVERNANCE

En 2015, lorsque nous faisons notre première demande de financement, la région administrative de la Montérégie était encore scindée en trois sous-territoires qui représentaient les anciennes Conférences régionales des élus.

Nous avons donc présenté l'opportunité, par le financement levier de la Fondation Lucie et André Chagnon, de mettre en place une concertation régionale intégrée en développement sociale et réussite éducative et du même coup de conserver les acquis et l'expertise régionale aux 5 MRC qui composaient alors la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, à savoir Jardins-de-Napierville, Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent, Vaudreuil-Soulanges et Roussillon. Un an plus tard, le projet de loi 28 faisant état de l'autonomie des MRC, notre ancien territoire de CRÉ a été remodelé et Concertation Horizon compte à titre de concertation régionale 4 MRC sur les 5 de la feu Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges ne participant pas à la concertation régionale, les autres MRC se sont dotées d'une nouvelle gouvernance régionale qui prévaut au développement social, et ce, dans le respect de conserver le modèle de fonctionnement en approche territorial intégrée (Annexe # 6).

En effet, avec la disparition de la CRÉ, les territoires ont conservé le modèle de fonctionnement en approche territoriale intégrée qui leur permettait de rapidement déployer le financement et développer des initiatives locales. Les MRC ont pérennisé les postes d'agent de soutien au développement social ou ont nommé une ressource responsable du développement social dans leur MRC. Elles ont maintenu les comités territoriaux en développement social ainsi que les comités territoriaux en réussite éducative.

Ainsi la concertation régionale vient en support et en accompagnement aux initiatives locales déjà bien structurées. Concertation Horizon, ne se substitue pas aux comités locaux. Concertation Horizon crée un espace de travail et de mise en commun pour adresser les enjeux importants au niveau régional. Bref, en matière de développement

social, le niveau régional et le niveau territorial sont partenaires, complémentaires et interdépendants. Ils ne sont nullement subordonnés.

MISSION ET OBJECTIFS

La mission de Concertation Horizon est d'accroître la capacité d'action collective des acteurs qui favorisent l'amélioration des conditions de vie dans les territoires couverts par les 4 MRC participantes (MRC Jardins-de-Napierville, Haut-Saint-Laurent, Beauharnois-Salaberry et Roussillon) et à positionner le développement social et la réussite éducative comme vecteurs de développement des communautés.

Cette concertation régionale intégrée a comme objectif général d'assurer la mobilisation et la concertation des acteurs-clés régionaux et territoriaux en développement social et réussite éducative afin de développer une vision commune et partagée des défis et des enjeux dans le but de répondre aux besoins des communautés.

Quant à ces objectifs spécifiques il s'agit de :

- ✓ Favoriser l'échange d'expertises et outiller les acteurs impliqués afin de rendre encore plus efficaces les actions en développement social et réussite éducative des territoires de MRC;
- ✓ Bonifier et soutenir les démarches en développement social et réussite éducative des territoires de MRC, et ce, dans le respect de leurs particularités et dynamiques respectives de manière à faire progresser les interventions en réponse aux besoins formulés;
- ✓ Favoriser la cohérence régionale du travail des territoires de MRC et des acteurs sectoriels en vue de susciter sa transversalité et son intégration;
- ✓ Maintenir une veille stratégique concernant l'évolution du développement social et de la réussite éducative aux niveaux local, territorial, régional et national.

Au cours de la période d'activités, nous avons été à même de constater que Concertation-Horizon permettait indéniablement aux acteurs impliqués de profiter de véritables avantages majeurs tels que :

1. Bénéficiaire d'un canal d'information privilégié

Parce que cette concertation est une plateforme de circulation et de diffusion d'information provenant des différents ministères, des bailleurs de fonds privés et des instances et organisations régionales et nationales.

2. Bénéficiaire d'un espace d'échange et d'un accès à l'expertise régionale

Parce que cette concertation offre à moindre coût, un espace d'échange et de transfert de connaissances en regroupant autour des MRC (acteur ayant désormais pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur son territoire-Projet de loi 28) toutes les expertises régionales concernées par le développement social et la réussite éducative.

3. Faire partie d'un lieu de mise en commun

Parce que cette concertation permet la mise en commun des pratiques, des ressources et des efforts en développement social et réussite éducative pour soutenir le travail conjoint des MRC dans leurs interventions autour d'enjeux similaires.

4. Bénéficiaire d'un centre de référence

Parce que cette concertation donne accès aux MRC et aux acteurs concertés à un éventail de données, de documents et d'outils pertinents en développement social et réussite éducative.

5. Bénéficiaire d'un acteur-conseil

Parce que cette concertation maîtrise, de par son rôle-conseil, les enjeux régionaux du développement social et de la réussite éducative et, si besoin est, peut formuler des recommandations à cet effet.

FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION

Afin d'assurer la fluidité et la cohérence des échanges lors des actions de concertation, nous avons mis en place une instance bicéphale qui est à l'image même de notre territoire, riche et variée. Ainsi, deux organes composent Concertation Horizon : un comité directeur et une table des partenaires.

I. Le comité directeur de Concertation Horizon

Le comité directeur a principalement comme mandat de :

- adopter les documents relatifs à la constitution de la concertation ainsi que tout autre document relatif à l'opérationnalisation des orientations (planifications stratégiques, plans d'action, cadre de référence, grilles d'évaluation, rapports d'activité, etc.);
- adopter le budget annuel et ses modifications;
- soumettre des recommandations entre les rencontres de Concertation Horizon;
- voir à l'optimisation des modes de fonctionnement de l'instance.

Le comité directeur se compose de :

- 4 préfets ou élus (un par MRC) désignés par résolution disposant d'un droit de vote dont un président disposant d'un droit de vote prépondérant;
- 1 élu scolaire désigné par résolution disposant d'un droit de vote;
- 4 directeurs généraux des MRC ne disposant pas d'un droit de vote;
- 1 représentant du secteur de la Santé et des Services Sociaux disposant d'un droit de vote;
- 1 représentant du secteur communautaire disposant d'un droit de vote;
- 1 représentant du secteur de l'éducation-volet commission scolaire disposant d'un droit de vote;
- 1 représentant du secteur de l'éducation-volet enseignement supérieur disposant d'un droit de vote.

II. La table des partenaires de Concertation Horizon

La table des partenaires se veut un lieu de concertation réunissant un ensemble de partenaires et acteurs régionaux concernés par le développement social et la réussite éducative.

La table des partenaires se compose de :

le secteur municipal

- 1 représentant de la MRC de Beauharnois Salaberry (agent de soutien au développement social)
- 1 représentant de la MRC Haut-Saint-Laurent (agent de soutien au développement social)
- 1 représentant de la MRC Jardins-de-Napierville (agent de soutien au développement social)
- 1 représentant de la MRC Roussillon (agent de soutien au développement social)

le secteur de l'éducation

- 1 représentant des commissions scolaires
- 1 représentant du Collège de Valleyfield

le secteur de la santé et des services sociaux

- 1 représentant du centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest
- 1 représentant de la direction de santé publique

le secteur communautaire

- 1 représentant des corporations de développement communautaire

le secteur de l'emploi

- 1 représentant des centres locaux d'emploi-Emploi Québec

les autres expertises

- 1 représentant de Québec en Forme
- 1 représentant d'Avenir d'enfants
- 1 représentant de Loisir Sport Montérégie
- 1 représentant du Pôle d'économie sociale
- 1 représentant des Carrefours jeunesse-emploi
- 1 représentant de Centraide
- 1 représentant du dossier Aînés
- 1 représentant du dossier des personnes handicapées
- 1 représentant du dossier Égalité
- 1 représentant du dossier Immigration
- 1 citoyen-bénévole

SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES

CONCERTATION HORIZON EN 2016 C'EST...

- ✓ 12 rencontres avec les préfets des 5 MRC de la région pour présenter la possibilité de mettre en place une concertation régionale en développement social et réussite éducative;
- ✓ 14 rencontres avec les directeurs généraux des MRC pour présenter la démarche de concertation;
- ✓ 3 rencontres avec les conseils des maires de MRC qui souhaitaient avoir une présentation de la démarche afin de leur fournir l'information nécessaire pour prendre une résolution d'engagement;
- ✓ 5 résolutions obtenues des conseils des maires des MRC de la région;
- ✓ 60 démarches de représentation et de consultation réalisées auprès des partenaires-clés en développement social et réussite éducative;
- ✓ 10 lettres d'appui et d'engagement obtenues des partenaires du milieu dans la mise en place d'une concertation régionale en développement social et réussite éducative;
- ✓ 28 démarches de pourparlers réalisées avec les représentants de la Fondation Lucie et André Chagnon;
- ✓ la mise en place d'un comité directeur provisoire composé des préfets et des directeurs généraux des MRC et la tenue d'une rencontre au mois de janvier et avril 2016 pour faire les démarches administratives de mise sur pied de la concertation régionale;
- ✓ 10 démarches de pourparlers réalisées avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- ✓ la dissolution du comité directeur provisoire et la mise en place du Comité directeur permanent composé des préfets/élus, des directeurs généraux de MRC et des partenaires sectoriels de la concertation régionale intégrée;
- ✓ 3 rencontres du Comité directeur tenues au mois de mai, septembre et novembre 2016;
- ✓ l'élaboration et l'adoption des règlements généraux du Comité directeur et de la Table de concertation régionale intégrée;
- ✓ l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action 2016;

- ✓ la rédaction d'un plan d'évaluation (définition des indicateurs, conciliation des objectifs à atteindre);
- ✓ la détermination de la composition des membres de la Table de concertation régionale;
- ✓ 34 acteurs-clés territoriaux et régionaux en matière de développement social et de réussite éducative concertés (acteurs institutionnels, communautaires, des intervenants sectoriels, des représentants de territoire de MRC et autres partenaires);
- ✓ la tenue d'une rencontre de la table de concertation régionale intégrée au mois de juin, septembre et décembre 2016;
- ✓ l'émergence et la réalisation d'initiatives et de pratiques concrètes, concertées et intersectorielles;
- ✓ l'élaboration d'une cadre de référence;
- ✓ la tenue d'une rencontre spéciale avec les membres du comité directeur pour effectuer une mise à niveau des portraits en développement social et réussite éducative dans les 4 MRC, ainsi qu'une énumération des obligations de chacun des secteurs en lien avec le DS et la RÉ;
- ✓ 5 rencontres avec les agents de soutien en développement social (ASDS) responsables de soutenir le comité territorial de développement social et réussite éducative de leur MRC;
- ✓ 14 outils lus en développement social élaborés par les territoires de MRC (Portraits, politiques, planification, etc.);
- ✓ une consultation réalisée auprès des acteurs quant aux enjeux complexes, plus larges et transversaux aux MRC et à la région;
- ✓ l'établissement des priorités d'actions à mettre en œuvre;
- ✓ l'évaluation ainsi que le bilan du plan d'action 2016 réalisée et présentée;
- ✓ 2 redditions de comptes faites au(x) bailleur(s) de fonds de Concertation Horizon.

Par ailleurs, pas moins de 25 démarches régionales et nationales ont été faite afin de présenter la mission et les objectifs de la concertation régionale intégrée en développement social et réussite éducative-Concertation Horizon (positionnement et promotion).

En effet, les ressources permanentes responsable de Concertation Horizon ont fait plusieurs présentation de cette concertation régionale d'envergure, et ce, tantôt afin de l'implanter tantôt afin de la promouvoir aux seins des différentes organisations et des acteurs du milieu. Outre des présentations sur le territoire, Concertation Horizon aura été appelé à être présenté dans d'autres occasions par exemple le 8 avril dernier au Collectifs des partenaires en développement des communautés.

Finalement, dans la dernière année, Concertation Horizon a participé à plusieurs évènements notamment la Conférence de presse pour l'annonce par la Ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois des investissements gouvernementaux en matière de persévérance scolaire, la Conférence de presse pour le lancement des consultations publiques en lien avec la politique nationale de réussite éducative, la conférence de presse du dévoilement officiel de la politique de développement social de la MRC de Roussillon, l'inauguration officielle de la Coop de santé Hemmingford et Région et la conférence de presse sur le lancement officiel du Plan de développement social de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Par l'ensemble des ces actions, le plan d'action 2016 de Concertation Horizon, bien qu'ambition, aura atteint l'ensemble de ces objectifs. Vous trouverez ce dernier en annexe # 7 du présent document (Objectifs, actions, échéanciers, responsables, indicateurs et bilan de chacun des indicateurs)



RESSOURCES FINANCIERES

En 2015, nous avons reçu une réponse favorable à notre demande financement, ce qui nous a permis de compter sur une enveloppe de 150 000 \$ provenant de la Fondation Lucie et André Chagnon.

Par ailleurs, chacune des MRC participantes à Concertation Horizon a contribué financièrement à verser 5000 \$ pour l'année 2016, ce qui totalisait un apport de 20 000 \$ provenant du monde municipal.

Enfin, notre fiduciaire soit la MRC des Jardins de Napierville a consenti en plus de verser 5000 \$ comme les autres MRC à payer des frais d'accueil et d'installation des ressources se chiffrant à 8 400 \$. Ainsi pour l'année d'opération 2016, les ressources financières de Concertation Horizon totalisaient 178 400 \$.

RESSOURCES HUMAINES

En 2016, Concertation Horizon compte 2 employées à temps plein. Une analyste-conseillère et une coordonnatrice en développement social et réussite éducative . Les ressources humaines de Concertation Horizon sont situées dans les bureaux du fiduciaire, à savoir les locaux de la MRC des Jardins-de-Napierville à St-Michel.

RESSOURCES MATÉRIELLES

En terme de ressources matérielles, c'est fortes de leur expérience et de leur connaissance des dossiers de développement social et réussite éducative que les ressources de Concertation Horizon ont pu bénéficier d'une gigantesque banque de données régionale sur le développement social du territoire couvert. Ainsi, ces portraits, études, statistiques, outils etc., sont à la disposition des MRC participantes et de leurs organisations.

CONSTATS

Sans l'ombre d'un doute, l'année 2016 aura été une année bien remplie. Depuis janvier 2016, le chemin parcouru a démontré que cette année n'aura pas été qu'une année de transition marqué par des représentations, la mise en place et le positionnement de notre concertation régionale-Concertation Horizon. Elle aura été, bien au-delà de nos espérances, source de mobilisation concrètes d'acteurs intersectoriels, de nouvelles pratiques, d'actions communes voire même de certaines réalisations.

En effet, les actions menées au cours de la dernière année ont facilité l'implantation de processus de mobilisation novateurs assurant une amélioration certaine de la qualité et des conditions de vie des citoyens et surtout des clientèles vulnérables.

Le processus développé par Concertation Horizon, que vous trouverez schématisé en annexe # 8 est innovateur car il maximise et garantit l'action de l'acteur principal du développement local et régional, la MRC dans sa nouvelle prérogative, et ce, en collaboration avec l'ensemble des secteurs d'activité qui sont concernés par le développement social.

Concertation Horizon ne travaille pas uniquement à générer des indicateurs de résultat, mais travaille également dans un esprit de profondeur, et ce, par des processus de changement de pratique qui apportent selon nous performance aux acteurs impliqués. Voici quelques changements de pratique importants que nous avons observés :

- ❖ la création de corridors d'échange inter-MRC puisque la concertation régionale permet aux MRC d'avoir un espace commun de dialogue et de travail pour poursuivre ensemble des objectifs que seules elles ne pourraient pas atteindre, faute de moyens et de ressources disponibles ;

- ❖ La mise en place d'une plateforme d'information et de travail qui permet à l'ensemble des acteurs au niveau politique, administratif et opérationnel d'être en lien et connectés aux mêmes enjeux en matière de développement social :
 - Politique : préfets, élus (es)
 - Administratif : Directeurs généraux
 - Opérationnel : Intervenants sur le terrain, coordonnateurs de projet, agents de soutien au développement social ;

- ❖ La réunion d'acteurs clés autour de la table des partenaires pour formuler de façon commune des solutions aux enjeux transversaux.

Le modèle logique que vous trouverez en annexe # 9 vous présente d'ailleurs les activités de Concertation Horizon, mais également ce que génère cette concertation en termes de communications, d'opérations, de positionnement régional, d'espace commun de travail et enfin d'actions concertées.

Au sortir de cette année, nous sommes plus que jamais témoin de la volonté des acteurs et des décideurs à se concerter. La mobilisation régionale qu'est Concertation Horizon permet sans contestation de briser les silos et de travailler dans des orientations similaires face aux enjeux sociaux de notre région. La cohésion et la cohérence du modèle de gouvernance dans lequel prend place Concertation Horizon est gage de succès. La voie est donc pavée pour que les mois et les années à venir permettent aux acteurs d'identifier des solutions axées sur une perspective de changement et à les mettre en action afin de mettre en place les conditions favorables pour tous et fort certainement pour les clientèles les plus vulnérables, et ce, le plus tôt possible.

PERSPECTIVES POUR 2017-2019

En bref, on parle ici essentiellement des démarches suivantes:

- Poursuite les démarches de reconnaissance de l'instance au plan régional;
- Définition et mise en place d'une gouvernance sous-régionale en Montérégie;
- Accompagnement des acteurs locaux;
- Mise sur pied de projets communs régionaux;
- Veille stratégique;
- Soutien aux élus et aux communautés locales;
- Mobilisation des acteurs intersectoriels;
- Réalisation d'un plan d'action en développement social et réussite éducative 2017-2019.

ANNEXES

1. Les lettres d'appui des organisations du milieu pour la mise en place de Concertation Horizon
2. La composition de Concertation Horizon
3. Les règlements généraux de Concertation Horizon
4. La logique de fonctionnement 2016
5. Le calendrier des rencontres 2016
6. La gouvernance en développement social
7. Le bilan du plan d'action 2016
8. Le processus de détermination de l'action de la concertation régionale
9. Le modèle logique